



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

AT/vg

### Commission des Pétitions

#### Procès-verbal de la réunion du 22 mai 2014

##### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 7 mai 2014
2. Pétition publique n° 329 - Garantir l'indépendance des étudiants face à des réformes du système d'aide financière  
- Validation du nombre de signatures
3. Pétition n° 366 pour la Reconstruction de l'ancien poste d'alerte des Chasseurs Ardennais de Sterpenich  
- Examen de la pétition
4. Pétition n° 367 - Et spuert een net u Bildung. Petitioun betreffend de Projet de loi 6670  
- Examen de la pétition
5. Pétition n° 273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux lacs de la Haute-Sûre  
- Courriel des pétitionnaires du 13 mai 2014
6. Pétition n° 328 « Solidarité avec l'Education »  
- Courriers du Gouvernement du 18 avril et du 19 mai 2014
7. Examen de la liste des nouvelles demandes de pétition publique
8. Examen des pétitions reclassées
9. Etat des travaux
10. 6634 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2013  
- Rapporteur : Monsieur Marco Schank  
- Présentation d'un projet de rapport

\*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, Mme Claudia Dall'Agnol remplaçant M. Marc Angel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Gilles Roth remplaçant M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. Justin Turpel

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Marcel Oberweis

\*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

\*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 7 mai 2014**

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. **Pétition publique n° 329 - Garantir l'indépendance des étudiants face à des réformes du système d'aide financière - Validation du nombre de signatures**

La Commission est appelée à valider formellement le nombre de signatures recueillies pour cette pétition. Déduction faite de 229 doublons la pétition compte 4.555 signatures. Parmi un échantillonnage de 901 signatures (18,88%) contrôlées par le secrétariat dans le Registre national des personnes physiques, 17 personnes n'ont pas été identifiées.

Le représentant du groupe "déli Lénk" fait remarquer qu'en extrapolant le nombre des personnes non identifiées parmi l'échantillonnage sur l'ensemble des signatures, le seuil des 4.500 signatures ne sera plus atteint.

Suit une discussion au sujet des modalités de contrôle des signatures, de la communication vers l'extérieur et du principe du contradictoire.

L'orateur exige l'instauration d'une sous-commission chargée du contrôle de l'ensemble des signatures d'une pétition, en collaboration avec le secrétaire-administrateur

Monsieur le Président remarque que cette demande fera l'objet d'une discussion au sein du bilan que la Commission est censée présenter en automne.

Un représentant du groupe DP estime impérieuse une prise de conscience du public sur le caractère sérieux du contrôle des signatures, au sujet duquel ne doit subsister aucune trace de doute.

Le représentant du groupe "déli gréng" insiste à ce que la Chambre se dote des moyens adéquats en vue d'un contrôle minutieux des signatures. Le public doit se rendre particulièrement conscient du fait que la Chambre des Députés ne tolère aucune fraude, telle une double ou triple signature par un même signataire.

Un représentant du groupe DP, en se référant à l'extrapolation des résultats, demande également le contrôle de l'ensemble des signatures et à contacter, le cas échéant, le pétitionnaire pour l'informer des problèmes repérés parmi les signatures de sa pétition.

Se pose ensuite la question du droit de regard du pétitionnaire sur le contrôle des signatures, ceci dans un souci de respect du principe de la transparence.

Un représentant du groupe CSV propose, dans le cas d'un résultat négatif quant à la recevabilité d'une pétition de par son nombre de signataires, l'établissement d'un rapport administratif par le secrétariat à soumettre le cas échéant au vote d'une commission. Un délai de huit jours serait imparti au pétitionnaire en vue d'une prise de position. Le principe du contradictoire serait ainsi respecté.

Un représentant du groupe LSAP revient à la question de la communication vers l'extérieur pour constater qu'à la clôture de la période de signature, le résultat est affiché sur le site de la Chambre des Députés, ceci avant le contrôle dans le Registre national. Or, il est d'une importance capitale de véhiculer visiblement l'information au public que le chiffre indiqué sera revu vers le bas.

Et de proposer dès lors l'instauration d'une sous-commission en vue d'un contrôle de toutes les pétitions dont le nombre de signataires dépasse les 4.500, ceci avant la publication du résultat.

En guise de conclusion, M. le Président retient ce qui suit:

- 1) Tous les membres de la Commission insistent sur un contrôle efficace et crédible vers l'extérieur;
- 2) Il consultera l'avis du Président de la Chambre pour ce qui est du contrôle des signatures de la pétition n° 329;
- 3) La pétition n° 329 est toujours en cours de validation.

Enfin, M. le Président soumet pour consultation trois exemplaires du relevé des signataires de la pétition n° 329 pour reconfirmer la décision de la Commission que ces listes ne sont pas destinées à la diffusion

3. *Pétition n° 366 pour la Reconstruction de l'ancien poste d'alerte des Chasseurs Ardennais de Sterpenich*  
*- Examen de la pétition*

Après la démolition récente du poste d'alerte, le pétitionnaire a introduit une nouvelle pétition qui sera transmise à la Ministre de la Culture pour prise de position.

4. *Pétition n° 367 - Et spuert een net u Bildung. Petitioun betreffend de Projet de loi 6670*

La pétition sera renvoyée à la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace.

5. Pétition n° 273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux lacs de la Haute-Sûre

Un courriel des pétitionnaires sera transmis pour prise de position au Ministre compétent.

6. Pétition n° 328 « Solidarité avec l'Education »  
- Courriers du Gouvernement du 18 avril et du 19 mai 2014

Les prises de position du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Ministre de la Famille des 18 avril resp. 19 mai 2014 seront continuées aux pétitionnaires. Une demande d'invitation en commission de la part des pétitionnaires sera examinée en fonction de leur réaction à la prise de position du Gouvernement.

7. **Examen de la liste des nouvelles demandes de pétition publique**

Demande de pétition publique n° 348 - Discriminatioun vu Leit mat Behennerung, dei schaffe wellen an daat och gut maachen

Le pétitionnaire n'a pas encore réagi à la demande de reformuler sa pétition. La question se pose de savoir quel délai il y a lieu d'accorder à un pétitionnaire en vue de l'introduction d'un nouveau texte. Faute de réglementation précise en la matière, la pétition restera au rôle.

Demande de pétition publique n° 349 - Bourses d'études

A la demande du pétitionnaire, la pétition est retirée du rôle.

Demande de pétition publique n° 355 - Economies d'énergie

La pétition reformulée est avisée favorablement quant à sa recevabilité.

Demande de pétition publique n° 357 - Méi Sécherheet op de Stroossen

Après un échange de vues, le qualificatif "idiotesch" peut être maintenu dans le texte vu que ce terme reflète la conviction du pétitionnaire. La pétition reformulée est avisée favorablement quant à sa recevabilité.

Demande de pétition publique n° 360 - Révision de certaines lois pour assouplir la mise en examen d'une personne accusée d'un crime

Contre l'avis du représentant de la sensibilité politique "déli Lénk" qui demande une prise de position du Ministre de la Justice, la Commission décide de redemander au pétitionnaire de fournir un nouveau texte en veillant à formuler un argumentaire plus concret.

Demande de pétition publique n° 364 - Pro Neie Stadion!

La pétition est avisée favorablement quant à sa recevabilité.

Demande de pétition publique n° 365 - Gratuitéit vum sekundären Unterrecht, techesch an kllassesch, am Artikel 23 vun der Verfaassung verankeren

La pétition est avisée favorablement quant à sa recevabilité.

- Demande de pétition publique n° 368 : Den Autoführerschäin ab 16 Joer
- Demande de pétition publique n° 369 – Cannabis
- Demande de pétition publique n° 370 - Umweltfreundliche Mobilität - Aufbau eines Ethanoltankstellennetzes (E-85, Superethanol) in Luxemburg - installation d'un réseau des pompes SUPERETHANOLE (E-85) au Grand-Duché du Luxembourg
- Demande de pétition publique n° 371 : Vote obligatoire pour résidents depuis plus de 5 ans au Grand-Duché

La Commission décide de demander des précisions aux pétitionnaires.

- Demande de pétition publique n° 372 - Non aux radars fixes! Oui, à la répression des usager de la route par une POLICE physiquement présente! Say NO to fixed radars and a big YES for more POLICE presence on our roads!
- Demande de pétition publique n° 373 - Reconsidérer l'importance fondamentale des parents dans l'éducation de leurs enfants

Les pétitions sont avisées favorablement quant à leur recevabilité.

374 - Comment obtenir la nationalité luxembourgeoise ou obtenir de l'aide sociale au Luxembourg

Il sera demandé au pétitionnaire de reformuler sa demande.

## 8. **Examen des pétitions reclassées**

Pétition n° 352 – Gemeinschaftsgärten

Après avoir été déclarée irrecevable par la Conférence des Présidents, la Commission constate qu'une reconversion en pétition ordinaire s'avère impossible du fait que l'objet de la pétition relève du domaine de compétence de la Ville de Luxembourg. Le bourgmestre de la Ville de Luxembourg se verra transmettre pour information copie de la pétition.

Pétition n° 361 - Nous voulons un KFC au Luxembourg

La Conférence des Présidents s'étant prononcée contre la recevabilité de la pétition sous rubrique, la Commission retient qu'une reconversion en pétition ordinaire s'avère impossible du fait que son objet est strictement individuel

## 9. **Etat des travaux**

Pétition publique n° 343 - Mariage homosexuel - Demande d'abandon, dans l'intérêt de l'enfant, des projets de loi n° 6172 et 6568 ouvrant le mariage, l'adoption et la pma aux couples de même sexe, ou, sinon, d'organisation d'un référendum constitutionnel populaire

Par lettre du 24 avril 2014, l' "Initiative Schutz fir d'Kand" demande la prise en compte de signatures sur papier introduites dans le cadre de la pétition publique

sous référence.

La Commission maintient sa position de l'exclusivité de signatures électroniques dans le cadre d'une pétition publique. Cette question sera par ailleurs intégrée dans le bilan en automne.

\*\*\*

Le Secrétaire-administrateur informe l'assistance de l'entrée d'une lettre anonyme du 2 mai 2014 à laquelle, d'après les dispositions du Règlement de la Chambre, aucune réponse ne sera donnée.

\*\*\*

Dans sa lettre du même jour, M. Krulik fait part de son indignation devant la discrimination des personnes sans connexion Internet dans le domaine des pétitions publiques.

Il incombera au Président de la Chambre des Députés de réagir à cette lettre.

\*\*\*

*Pétition n° 290 contre les nuisances excessives aux environs de la station émettrice de RTL à Marnach*

Le premier Ministre, Ministre des Communications et des Médias, et le Ministre du Travail seront invités en commission en vue d'une prise de position.

*Pétition n° 301 concernant la sécurité et la capacité de la route nationale N7, plus précisément du tronçon Wemperhardt - Colmar- Berg*

La Commission des Pétitions convoquera une réunion jointe avec la Commission du Développement durable pour procéder à un échange de vues.

*Pétition n°310 pour l'assimilation des infirmiers spécialisés qualifiés aux diplômés BTS*

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sera invité en commission en vue d'une prise de position.

*Pétition n° 311 pour la construction d'un mur anti-bruit sur la voie ferroviaire Luxembourg-Esch/Alzette en vertu de la directive européenne 2002/49/CE*

Le pétitionnaire n'ayant pas réagi dans un délai de deux mois à une prise de position du Gouvernement, l'instruction de la pétition est à considérer comme étant close.

*Pétition n° 317 concernant l'article 58-2 de la loi sur la TVA*

Une lettre de rappel sera adressée au Ministre des Finances et au Ministre de l'Agriculture.

*Pétition n° 321 concernant l'autorisation d'une installation de production d'asphalte à Schifflange et pétition n° 326 contre le projet d'implantation d'une usine d'asphalte dans la zone industrielle "Um Monkeler" située sur le territoire des communes d'Esch-sur-Alzette et de Schifflange"*

La prise de position du Ministre des Finance faisant toujours défaut, une lettre de rappel lui sera adressée.

10. **6634 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2013**

En mains un avant-projet de rapport, Monsieur le Président invite l'assistance à examiner de plus près le point 3) des conclusions relatif à la dispersion des instances de médiation. S'il est vrai qu'une fusion d'instances de médiation s'avère difficile à réaliser, les membres de la Commission accueillent favorablement l'idée de la création d'une "Maison des droits de l'homme" appelée à servir d'accueil commun à différentes organisations œuvrant dans le domaine de la défense des droits de l'homme.

Le représentant de la sensibilité politique "déi Lénk" se prononce en faveur d'une conclusion propre à la Commission pour chaque point soulevé dans le rapport.

Enfin, Monsieur le Président propose d'adopter le rapport le 5 juin 2013, à 9.00 heures.

Luxembourg, le 28 juillet 2014

Le Secrétaire-administrateur,  
Anne Tescher

Le Président,  
Marco Schank